257914 - Abaisser une personne en sa présence ou en son absence

question

Qualifier quelqu'un de difficile peut -il être considéré comme une médisance quand on sait que l'intéressé n'était pas là au moment de sa mise en cause? S'agit-il d'une médisance quand il est dicté par le colère?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a clairement défini la médisance en ces termes:

- Savez-vous ce qui est la médisance?

- Allah et Son messager le savent mieux?

-C'est dire du mal de son frère.

-Et si ce que je dis est vrai?

-Si ce que vous dites est vrai, c'est une vraie médisance. Dans le cas contraire, c'est une affabulation. (Citépar Mouslim, 2589).

Malick écrit dans al-Mouwatta (3/150) qu'un homme avait interrogéle Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes:

- Qu'est-ce que la médisance?

- Dire du mal de quelqu'un.

-Et si c’est vrai, o Messager d’Allah?

- Si ce n’est pas vrai, c’est de l’affabulation. (jugéauthentique par cheikh al-Albani dans as-silsilah as-sahihah, 1992)

Deuxièmement, on ne peut parler de médisance que quand elle vise un absent. L’attaque dirigée contre une personne présente est un insulte ou une injure. L’un et l’autre sont interdits. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: insulter un musulman relève de la perversion et le combattre de la mécréance. (Rapportépar al-Bokhari n°48 et par Mouslim n°64). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Ne vous haïssez pas mutuellement et ne vous livrez pas àune fausse surenchère et ne nourrissez pas l’inimitiéles uns envers les autres et ne vous tournez pas le dos les uns aux autres et ne vendez pas àun client qui a déjàachetéle même produit auprès d’un autre àun prix supérieur. Restez de fidèles serviteurs d’Allah donc des frères. Car le musulman est le frère du musulman. Il n doit pas le léser ni le délaisser ni le mépriser. La crainte (d’Allah) est ici- il désigne trois fois sa poitrine- Rien n’est pire pour un musulman que de mépriser son frère en religion.Tout ce qui relève du musulman est jugéinviolable par son coreligionnaire: son sang, ses biens et son honneur. (Rapportépar Mouslim), 2564

Al-Hafezh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le terme médisance s’applique selon les linguistes aux propos malveillants proférés au détriment d’un absent. Ibn Tabin dit: La médisance consiste àdire d’un absent ce qui lui déplairait. Zamakhzari, Abou Nasre al-Qouchayri, Ibn Khamiis, dans un écrit consacréau sujet, al-Moundhiri et d’autres ulémas dont le dernier est al-Karmani, ont tous affirméque la médisance consiste àdire d’un absent ce qui lui déplairait, même si c’est vrai. »Extrait de Fateh al-Bari (10/469-.

Al-Djordjani a dit: La médisance consiste àévoquer les défauts d’une personne pendant son absence, même si ce qui est dit de lui est vrai. Si ce n’est vrai c’est de l’affabulation. Si cela est dit devant l’intéressé c’est de l’insulte. Extrait de Taarifaat, p.163.

En somme, le fait pour vous de qualifier votre frère en islam de difficile pour dire qu’il est d’un abord peu agréable par rapport à son caractère, son langage et ses manière relève de la

médisance interdite, même si vous l’avez dit en cas de colère car celle-ci ne vous permet pas de vous attaquer àvotre coreligionnaire qui n'a rien fait contre vous.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a proféréune grave menace àpropos du recours àla médisance. Empressez vous àvous repentir et àvous excuser auprès de votre frère si la médisance lui est parvenue. S’il n’en est pas encore informé, demandez le pardon du Très -haut et priez pour votre frère. Voir la réponse donnéeàla question n°23328 et celle donnée àla question n°8630.

Allah le sait mieux.